

# Rapport d'évaluation

**Évaluation du programme  
de Sciences humaines (300.01)  
conduisant au diplôme d'études collégiales (DEC)**

**au Cégep de Sept-Îles**

*Mars 1997*

---

*Commission d'évaluation de l'enseignement collégial*

Québec 

## Introduction

Le programme menant au DEC en *Sciences humaines (300.01)* offert par le Cégep de Sept-Îles a été évalué, par la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial (CEEC), dans le cadre de l'opération d'évaluation de ce programme dans l'ensemble des collèges qui le dispensaient en 1994-1995. Cette évaluation porte particulièrement sur la composante de formation spécifique du programme révisé, en application depuis l'année scolaire 1991-1992.

Le rapport d'autoévaluation, dûment adopté par le conseil d'administration du Collège, a été préparé conformément au guide spécifique fourni par la Commission<sup>1</sup> et lui a été transmis le 27 septembre 1996. Un comité visiteur l'a analysé, puis a effectué une visite au Collège le 31 octobre et le 1<sup>er</sup> novembre 1996<sup>2</sup>. À cette occasion, il a pu rencontrer la Direction du Collège, le comité d'autoévaluation, le personnel pédagogique affecté au programme, des professeurs et des étudiants<sup>3</sup>. Cette visite a permis de réaliser un examen complémentaire des principaux aspects de la mise en oeuvre du programme. La Commission remercie le Collège pour la collaboration manifestée par les différents groupes rencontrés durant cette visite.

Le présent rapport décrit d'abord les principales caractéristiques du programme, tout en le situant dans le contexte du projet éducatif et de l'offre de formation du Collège. Il décrit ensuite brièvement le processus d'autoévaluation retenu par le Collège. Il expose, enfin, les conclusions auxquelles en est arrivée la Commission après l'analyse du rapport d'auto-évaluation et la prise en compte de l'information recueillie lors de la visite au Collège. Pour ce faire, il procède critère par critère, puis de façon globale. Comme le précise le guide spécifique, les critères retenus pour cette évaluation sont les cinq suivants : la cohérence du programme, la valeur des méthodes pédagogiques et de l'encadrement, l'adéquation des ressources, l'efficacité du programme et la qualité de sa gestion.

- 
1. COMMISSION D'ÉVALUATION DE L'ENSEIGNEMENT COLLÉGIAL, *Guide spécifique pour l'évaluation de programmes d'études – Le programme de Sciences humaines*, Québec, mars 1995, 69 p.
  2. Le comité visiteur était composé de M<sup>me</sup> Rachel Bélanger, professeure d'économie et d'administration, Collège Mérici, de M. John Keyes, coordonnateur du programme de *Sciences humaines*, Champlain Saint-Lawrence et de M. Claude Rochette, professeur de linguistique, Université Laval. M<sup>me</sup> Louise Chené, commissaire, présidait le comité; M. Yves Prayal, agent de recherche à la CEEC, agissait comme secrétaire.
  3. Le genre masculin est utilisé comme générique sans préjugé quant au sexe des personnes.

## Description du programme

Après avoir été l'un des deux campus du Cégep régional de la Côte-Nord créé en 1971, le Campus Mingan, à Sept-Îles, est devenu le Cégep de Sept-Îles en 1980. Il dessert une vaste région, principalement : la partie de la Côte-Nord comprise entre Baie-Trinité (150 km à l'ouest de Sept-Îles) et Blanc-Sablon (700 km à l'est de Sept-Îles) ainsi que la région d'extraction du fer dans le Nouveau-Québec (Fermont, 375 km au nord de Sept-Îles).

Le Cégep de Sept-Îles s'est donné une mission propre. Il fait en sorte qu'elle soit connue de tous les intéressés. Celle-ci se caractérise, en particulier, par l'absence de mesures de sélection et le souci de l'accessibilité. Le rapport indique à ce propos que «le Collège a toujours eu comme objectif de faciliter à tous les résidents de la région l'accès aux études supérieures» et que «cette politique d'ouverture s'est traduite par l'accueil d'une clientèle très diversifiée sur les plans de l'âge, de la provenance, de la culture et des antécédents scolaires».

Actuellement, cet établissement offre dix programmes conduisant à des DEC : quatre dans le secteur préuniversitaire et six dans le secteur technique. À l'automne 1995, il accueillait 837 étudiants à temps plein, dont 386 (46,1 %) au préuniversitaire. Cette population étudiante se répartit en trois groupes culturels : les francophones, les anglophones<sup>4</sup> et les autochtones<sup>5</sup>. En septembre 1995, par exemple, 44 (5,3 %) des 837 étudiants avaient le statut d'autochtone et 40 autres (4,8 %) étaient des anglophones. Le Collège a fait des efforts particuliers pour s'adapter à ces deux catégories de clientèle. Pour répondre aux préoccupations des anglophones, il offre, en anglais deux programmes préuniversitaires : *Science* et *Social Sciences*. Quant aux Amérindiens, quelques cours de la formation générale ont été spécialement adaptés à leur culture et, dans le programme de *Sciences humaines*, un profil spécifique a été conçu à leur intention. Les cours et le profil destinés aux Amérindiens sont dispensés en français. Par ailleurs, desservant une région très vaste, le Collège offre de la formation à distance. Enfin, le Collège est actif dans le domaine de la formation sur mesure au profit des grandes entreprises et des PME.

- 
4. La population anglophone se retrouve dans deux régions distinctes : Sept-Îles et les villages du littoral situés à l'Est de Natashquan.
  5. La principale communauté autochtone, Uashat-Malioténam, est située dans l'environnement de Sept-Îles; les autres communautés importantes sont celles de Natashquan, la Romaine, Mingan, Saint-Augustin et Schefferville.

Le programme de DEC en *Sciences humaines* est celui du Collège qui accueille le plus d'étudiants. À la session d'automne 1994, par exemple, ses 193 étudiants représentaient 24 % de l'effectif étudiant à temps plein de l'établissement. La répartition de ces étudiants dans les quatre profils du programme était la suivante : 126 (65,3 %) dans le profil Société et individu, 41 (21,2 %) dans le profil Monde et société, 16 (8,3 %) dans le profil Sciences de l'administration et 10 (5,2 %) autochtones dans le profil Cultures et société. Ce dernier profil a succédé au profil Études amérindiennes implanté en 1985. Seize professeurs, dont 11 à temps plein, assuraient l'enseignement dans les cours de la formation spécifique du programme en 1994-1995. Ces professeurs relèvent de trois départements : Sciences humaines, Administration et Mathématiques-Physique.

Vingt-sept étudiants étaient inscrits, à la session d'automne 1994, dans la version anglophone du programme, *Social Sciences*. Ces étudiants se répartissaient ainsi dans les deux profils du programme : 23 (85 %) dans le profil Social Sciences et 4 (15 %) dans le profil Commerce. Dix professeurs, dont quatre à temps plein, ont donné les cours de la formation spécifique en 1994-1995.

## Évaluation du programme

### Le processus d'autoévaluation

Le comité d'autoévaluation comprenait cinq personnes : la coordonnatrice du Département de Sciences humaines, en même temps responsable des programmes de *Sciences humaines* et de *Social Sciences*, le coordonnateur du Département d'Administration et responsable du programme de Techniques administratives, le conseiller pédagogique affecté au programme de *Sciences humaines*, son homologue affecté à la version anglophone du programme et le directeur des études. Ce comité a tenu un total de près de 40 réunions, soit seul, soit avec les professeurs responsables des cours du tronc commun et, quelquefois, avec le comité de programme. La longueur des travaux du comité d'autoévaluation s'explique par un fonctionnement centré sur la recherche de consensus.

Le comité d'autoévaluation a consulté deux groupes de finissants du programme (hiver 96) pour obtenir leur opinion sur un certain nombre d'éléments, dont la charge de travail, les méthodes pédagogiques, la disponibilité des professeurs. Pour aborder les questions relatives à la préparation des diplômés aux études universitaires, il a utilisé les réponses fournies par les répondants de *Sciences humaines* lors de la Relance de 1995<sup>6</sup>. En outre, il a fait remplir, par les professeurs qui dispensaient les cours du tronc commun, un questionnaire sur les objectifs et le contenu de ces cours, sur les méthodes pédagogiques utilisées et sur les activités de perfectionnement suivies.

Le rapport d'autoévaluation est vraiment complet et très clair. La Commission désire souligner le soin avec lequel certaines parties du rapport ont été traitées. C'est le cas, en particulier, de la présentation générale du Collège et du programme, des tableaux décrivant la contribution de chacun des cours de la formation spécifique à l'atteinte des objectifs généraux du programme et du suivi des étudiants depuis leur inscription dans le programme jusqu'à leurs résultats à l'université en passant par les réorientations de programme.

Cela dit, le rapport a été transmis à la Commission avec un retard considérable : demandé pour le début de février 1996, il ne lui est parvenu qu'à la fin de septembre 1996. La Commission considère que ce retard est fâcheux, notamment parce qu'il soulève des questions d'équité à l'égard des collèges ayant terminé leur rapport à temps. La Commission souhaite donc vivement que, lors des prochaines évaluations de programmes, le Collège respecte les délais impartis.

---

6. Le Cégep de Sept-Îles procède, tous les deux ans, à une relance auprès de ses anciens étudiants.

## **La mise en oeuvre du programme**

Pour chacun des critères retenus, la Commission fait ses principales constatations, souligne les points forts du programme et formule, le cas échéant, des recommandations, des suggestions, des invitations et des commentaires susceptibles de contribuer à l'amélioration de l'un ou l'autre aspect de sa mise en oeuvre.

## **La cohérence du programme**

La cohérence du programme est examinée sous l'angle de trois sous-critères : le caractère intégré du programme; la séquence des activités d'apprentissage; le réalisme et l'équilibre des exigences.

Le Collège ne s'est pas contenté d'analyser la contribution des seuls cours du tronc commun et de l'activité d'intégration aux objectifs du programme; il a inclus dans son analyse chacun des autres cours de la formation spécifique. Au terme de cet exercice, il apparaît qu'un seul objectif est négligé : l'objectif ministériel 3.3 relatif à la capacité de comprendre des textes écrits dans la langue seconde. Le Collège est conscient de cette lacune et estime que la présence de deux cours en langue seconde dans la formation générale depuis l'automne 1994 et que l'obligation, à partir de l'automne 1997, de la réussite du cours d'anglais de secondaire V pour l'obtention du DES suffiront pour corriger la situation. La Commission, quant à elle, considère que le Collège pourrait faire davantage. Elle l'invite donc à inclure l'objectif 3.3 dans les plans de cours de la formation spécifique du programme.

Le cours *Démarche d'intégration des acquis en Sciences humaines* (DIASH) a été introduit dans le programme en 1995-1996; il est compréhensible qu'il n'ait pas encore été évalué. De la session d'hiver 1992 jusqu'à l'introduction du cours DIASH, une activité d'intégration était quand même prévue à l'intérieur de certains cours disciplinaires de la quatrième session. Ainsi, en 1994-1995, il s'agissait du cours *Défis sociaux et transformation des sociétés* pour les quatre profils du programme<sup>7</sup>. Selon les informations obtenues, ce cours contribuait efficacement à l'atteinte des objectifs du programme.

L'introduction d'un profil destiné aux autochtones, Cultures et Société, et la mise au point d'une version anglophone du programme, *Social Sciences*, témoigne de la prise en compte de la mission

---

7. Dans le profil Sciences administratives, d'autres cours ont été utilisés à cette fin, antérieurement : les cours *Agents économiques* et *Actualité économique* pour, respectivement, la session d'hiver 1993 et celle d'hiver 1994.

d'accessibilité que s'est donnée le Collège. Par ailleurs, un objectif a été ajouté au programme par le Collège : la familiarisation des étudiants avec les nouvelles technologies de l'information. Pour permettre l'atteinte de cet objectif, le Collège a attribué le statut de cours complémentaire obligatoire au cours *Notions d'informatique dans un environnement Macintosh*.

Le Collège a articulé le cheminement des étudiants dans le programme autour d'une «séquence méthodologique». Elle est destinée à «structurer le cheminement des étudiants pour qu'au moment de réaliser leur projet de fin d'études, ceux-ci aient en main tous les outils nécessaires (connaissances et habiletés en méthodologie de recherche) pour réussir l'activité». La séquence prend comme point de départ, à la 1<sup>re</sup> session, le cours *Notions d'informatique dans un environnement Macintosh*. La séquence se poursuit avec le cours *Méthodes quantitatives en Sciences humaines* à la 2<sup>e</sup> session, puis avec le cours *Initiation pratique à la méthodologie des sciences humaines* (IPMSH) à la 3<sup>e</sup> session. Elle se termine avec l'activité d'intégration – réalisée dans le cadre du cours *Démarche d'intégration des acquis en Sciences humaines* depuis 1995-1996 – à la 4<sup>e</sup> session. Il s'agit de l'un des points forts du programme. En outre, selon les explications fournies par le rapport d'autoévaluation, chacun des profils s'avère bien charpenté, avec un axe principal, une majeure disciplinaire et une mise en séquence des cours disciplinaires. Enfin, les choix de cours possibles dans les profils sont très peu nombreux.

En organisant un total de six profils se proposant de correspondre aux besoins particuliers de trois grandes catégories d'étudiants, et ce dans un contexte d'effectifs étudiants réduits, le Collège a fait preuve d'une volonté manifeste de s'adapter étroitement aux attentes du milieu qu'il dessert. Cependant, le Collège reconnaît que, mis à part ceux inscrits dans le profil Sciences administratives, seulement le tiers des étudiants du programme francophone respectent intégralement le cheminement prévu dans chaque profil. Par ailleurs, la Commission estime que le profil Monde et société et le profil Société et individus, sont insuffisamment différenciés : ils comportent plusieurs cours communs, mettent tous les deux l'accent sur l'histoire, la psychologie et l'anthropologie, et donnent accès aux mêmes filières universitaires. Le profil Cultures et société, s'il se rapproche un peu des deux profils précédents par le choix des disciplines, s'en distingue néanmoins par le fait qu'il accueille des autochtones et par l'adaptation d'une partie des cours de la formation générale (français et philosophie) à ce type d'étudiants. Quant au profil Sciences administratives, avec trois cours en administration, trois cours en mathématiques, deux cours en économie et un cours en techniques administratives (comptabilité<sup>8</sup>), il est trop spécialisé, selon la Commission, dans le cadre du

---

8. Le cours de comptabilité est offert comme cours complémentaire.

programme de *Sciences humaines*. Rejoignant ici des préoccupations du Collège, la Commission considère qu'il devrait entreprendre un travail de révision des profils du programme francophone. L'atteinte des objectifs du programme par les diplômés issus de chacun des profils, et la mise en regard de ces diplômés avec le «profil du diplômé en *Sciences humaines*» élaboré par le comité de programme devraient constituer des éléments de référence sûrs pour cet exercice.

*La Commission recommande donc au Collège de s'assurer que, dans le programme de Sciences humaines, les profils retenus constituent autant de filières susceptibles de garantir l'atteinte des objectifs du programme et, au besoin, de diminuer le nombre de profils.*

La situation se présente différemment dans le programme de *Social Sciences*. Avant 1993-1994, il comportait trois profils : Social Sciences without Mathematics, Social Sciences with Mathematics et Commerce. La principale différence entre les deux premiers profils résidait dans l'absence ou la présence du cours *Calculus I* (201-103-77). En 1993-1994, ce cours n'étant plus exigé pour l'admission dans les programmes universitaires qui l'avaient demandé jusque là – psychologie, service social, etc. – le profil Social Sciences with Mathematics fut retiré. Les étudiants du profil Social Sciences qui veulent encore faire des mathématiques ont, toutefois, la possibilité de suivre le cours *Complementary Topics in Quantitative Methods* (201-300-94)<sup>9</sup>. L'avantage qui a découlé de cette restructuration est que les deux profils proposés depuis cette date, Social Sciences et Commerce, sont nettement différenciés. Par ailleurs, contrairement à son équivalent du programme francophone, le profil Commerce est d'un niveau de spécialisation compatible avec les objectifs du programme.

Pour chacun des cours du tronc commun, le rapport du Collège, utilisant les résultats du questionnaire rempli par les professeurs, indique la pondération locale, la nature des travaux demandés aux étudiants ainsi que l'estimation de la charge de travail personnel exigée d'eux. Il complète cette analyse par le point de vue des étudiants, obtenu lors de la consultation des finissants, sur le degré de difficulté des cours et leur niveau d'exigence. À quelques exceptions près – notamment, le cours de méthodes quantitatives dans les deux programmes, celui de *Social Sciences* en particulier – la quantité de travail demandée correspond à ce qui est prévu dans la pondération. Toutefois, à en juger par l'opinion des finissants présentée dans le rapport et celle des étudiants

---

9. Dans le profil Social Sciences, les étudiants ont le choix entre les deux séquences suivantes :  
- *Human Development* (3<sup>e</sup> session) + *Social Challenges and Evolution* (4<sup>e</sup> session);  
- *Complementary Topics in Quantitative Methods* (3<sup>e</sup> session) + *Human Biology* (4<sup>e</sup> session).

rencontrés par le comité visiteur de la Commission, les cas de dépassements de la pondération ne semblent pas trop porter à conséquence. Il n'en demeure pas moins, selon la Commission, qu'il s'agit là d'un élément sur lequel il convient d'être vigilant. La Commission invite le Collège à faire en sorte que la charge de travail des étudiants demeure adéquate et pertinente et, par conséquent, à recueillir régulièrement auprès des professeurs et des étudiants l'information appropriée. Par ailleurs, il aurait été utile de considérer, entre autres variables, la charge de travail des étudiants dans l'analyse des taux de réussite; la Commission reviendra sur le sujet dans la section réservée au critère d'efficacité.

### **La valeur des méthodes pédagogiques et de l'encadrement des étudiants**

Trois sous-critères permettent d'apprécier la valeur des méthodes pédagogiques et de l'encadrement des étudiants : l'adaptation des méthodes pédagogiques aux objectifs visés et aux caractéristiques des étudiants; les services de conseil, de soutien et de suivi ainsi que les mesures de dépistage des difficultés d'apprentissage; la disponibilité des professeurs.

L'exposé magistral, utilisé avec souplesse pour ne pas rebuter les étudiants, constitue la méthode pédagogique la plus employée, particulièrement dans les cours du tronc commun. Cependant, l'hétérogénéité des classes, résultant de la disparité habituelle des étudiants de *Sciences humaines*, elle-même accentuée par la difficulté de constituer des groupes stables et (ou) homogènes, incite les professeurs à varier leurs prestations et à avoir recours à d'autres formules pédagogiques. Ils s'efforcent ainsi de s'adapter aux différentes catégories d'étudiants, les plus faibles en particulier. Le recours à l'évaluation formative est fréquent, en raison des informations qu'elle procure à l'étudiant sur sa propre progression. La technique des minitravaux multiples, permettant de découper la matière en éléments plus facilement assimilables, est également utilisée dans un certain nombre de cours. Cette volonté de varier les méthodes pédagogiques ne s'observe pas seulement dans les cours du tronc commun, mais également dans les autres cours du programme. Par exemple, un conférencier est souvent invité dans le cours *Les fondements historiques du Québec contemporain*, l'observation, derrière un miroir sans tain, des enfants d'une garderie est utilisée dans le cours *Psychologie du développement* et un travail de recherche en équipe amène les étudiants à constituer un dossier de presse dans le cours *Défis sociaux et transformation des sociétés*.

La visite d'évaluation a toutefois conduit la Commission à penser que le souci de la réussite de tous les étudiants, manifesté par le recours à des méthodes pédagogiques adaptées aux étudiants, pourrait être encore plus développé. Il se pourrait que les faibles taux de réussite enregistrés dans un certain nombre de cours, *Économie globale* notamment, s'expliquent par des facteurs comme les

caractéristiques des élèves ou la place du cours dans l'organigramme, mais également par des méthodes pédagogiques insuffisamment adaptées. La Commission invite donc le Collège à voir à ce que l'ensemble des professeurs du programme de *Sciences humaines* accentuent leurs efforts pour adapter leurs méthodes pédagogiques aux caractéristiques des étudiants.

Les étudiants du programme de *Sciences humaines* bénéficient de plusieurs mesures de soutien. Le Collège a mis en place des sessions d'accueil et d'intégration qui profitent de l'expérience acquise avec le Programme préparatoire aux études collégiales et universitaires (PPECU) et le Programme d'intégration au collégial (PIC)<sup>10</sup>. Il met à la disposition des étudiants les services de deux aides pédagogiques et d'un conseiller d'orientation. Ceux-ci tirent parti des dimensions réduites de l'établissement pour offrir des services personnalisés. Un professionnel du Service de l'aide pédagogique est même affecté, pour la moitié de sa tâche, aux étudiants autochtones. Un centre d'aide en français et en philosophie est ouvert aux étudiants. Plusieurs professeurs des départements de Sciences humaines et d'Administration invitent les étudiants à venir les rencontrer lorsqu'ils ont mal réussi un examen. En outre, plusieurs d'entre eux offrent aux étudiants «la possibilité de leur soumettre leur travail de recherche, avant la date de remise, pour une précorrection».

Les étudiants rencontrés par le comité visiteur se sont dits satisfaits de ces mesures, du centre d'aide en français tout particulièrement. De façon plus générale, la visite d'évaluation a permis de confirmer l'existence, au Collège, d'un encadrement individualisé des étudiants tout au long de leur cheminement scolaire. Elle a également permis d'obtenir confirmation que les mesures de tutorat individuel annoncées dans le rapport seront bientôt mises en oeuvre, venant ainsi renforcer cet encadrement. La Commission considère donc les mesures d'accueil et de soutien, ainsi que le suivi individuel des étudiants comme l'une des forces du programme.

Le Collège indique dans son rapport qu'il demande à ses professeurs «de préciser aux étudiants les modalités pour les rencontrer en dehors des heures de cours» et précise que «chaque enseignant du programme consacre en moyenne à chaque étudiant deux heures par cours [de 45 h] qu'il dispense»<sup>11</sup>. La visite d'évaluation a permis de confirmer que la grande majorité des professeurs s'avéraient très disponibles en dehors des heures de cours pour aider leurs étudiants et qu'ils

---

10. Le PPECU, destiné aux autochtones, «visait trois objectifs : faciliter l'adaptation et l'intégration des étudiants autochtones adultes au milieu collégial; leur permettre de terminer leurs études secondaires; les initier aux études supérieures». Quant au PIC, il s'adressait aux «étudiants francophones réguliers dont le dossier scolaire au secondaire signalait des risques importants sur le plan de la réussite scolaire». Ces deux programmes ont été abolis avec l'instauration du nouveau Règlement sur le régime des études collégiales.

11. Il s'agit d'une estimation théorique.

inscrivaient leurs heures de disponibilité dans leurs plans de cours ou les affichaient à la porte de leur bureau.

### **L'adéquation des ressources**

Les deux sous-critères retenus concernent plus particulièrement l'adéquation des ressources humaines : la qualification des professeurs; les procédures d'évaluation et de perfectionnement de ces professeurs.

L'effectif de l'équipe professorale est suffisant, les qualifications des membres de cette équipe s'avèrent adéquates et leurs compétences convenablement diversifiées. La Commission note avec intérêt que les cours de méthodologie ont été confiés à des professeurs expérimentés et que la plupart des professeurs en charge des cours du tronc commun et de l'activité d'intégration possèdent une expérience certaine de l'enseignement (12 ans ou plus). Elle note également que la question de la répartition des enseignements ne se pose pas, car il n'y a généralement qu'un seul professeur par discipline au Département de Sciences humaines. Elle note, enfin, que la charge de travail des professeurs responsables des cours de Sciences humaines est lourde, pouvant aller jusqu'à quatre préparations de cours différents par session. Cela est la contrepartie de l'offre, à un effectif étudiant peu important et sous-divisé en trois groupes culturels, de profils adaptés et relativement nombreux.

Des professeurs enseignant dans le programme de *Sciences humaines* font évaluer, de temps à autre, leur enseignement par leurs étudiants. Il s'agit de mesures réalisées sur une base volontaire car il n'existe pas encore de politique d'évaluation des enseignants au Cégep de Sept-Îles. En 1996, une Politique de gestion des ressources humaines a été adoptée; parmi les politiques et programmes particuliers dont elle prévoit le développement «dans les prochaines années», figure un Programme d'évaluation du rendement du personnel. La Commission *suggère* au Collège de mettre rapidement en oeuvre ce programme.

La Politique de perfectionnement des enseignants actuellement en vigueur au Collège a été adoptée en 1990. Elle a permis l'organisation d'un nombre important d'activités de perfectionnement, de nature pédagogique surtout, pour les professeurs de Sciences humaines. La Commission considère que, compte tenu des contraintes inhérentes à la situation géographique du Collège, ces réalisations témoignent d'un effort important du Collège.

La visite d'évaluation a permis de constater l'abondance des ressources matérielles disponibles, des laboratoires tout spécialement; elle a également permis d'apprendre que l'équipement du laboratoire d'informatique réservé aux étudiants du programme allait bientôt être renouvelé et enrichi.

### **L'efficacité du programme**

Quatre sous-critères ont été retenus pour évaluer l'efficacité du programme : les modes et instruments d'évaluation des apprentissages; le taux de réussite dans les cours; le taux de diplomation; le degré d'atteinte des objectifs du programme par les diplômés.

Dans l'ensemble, les plans des cours du tronc commun respectent les exigences de la Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages (PIEA). Toutefois, il ressort de l'analyse effectuée par le comité d'autoévaluation et présentée dans le rapport du Collège que quelques plans de cours ne précisait pas le calendrier des travaux et des évaluations ou, encore, ne rappelaient pas les exigences linguistiques du département responsable<sup>12</sup>. La Commission invite donc le Collège à se montrer vigilant sur le respect des exigences de la PIEA, particulièrement de celles relatives au contenu des plans de cours. Par ailleurs, la visite d'évaluation a permis de constater que les étudiants recevaient les plans de cours en début de session, que les professeurs respectaient ces plans de cours et que les étudiants considéraient que, globalement, les évaluations étaient rigoureuses et équitables. En outre, la Commission prend acte de l'existence de plans de cours communs, à tout le moins pour le cours de *Méthodes quantitatives en Sciences humaines*.

La Commission a analysé de manière approfondie les modes et instruments d'évaluation utilisés pour les cours d'*Initiation pratique à la méthodologie des Sciences humaines* et d'*Économie globale*. Dans les deux cas, la Commission disposait d'un plan de cours et du matériel d'évaluation correspondant. Les buts et objectifs annoncés dans le plan du cours d'IPMSH reprennent, à peu de chose près, ceux du Ministère. Ce plan de cours constitue un excellent instrument pour guider l'étudiant dans son apprentissage : il est complet et détaillé, notamment au chapitre des informations relatives aux évaluations. Quant aux évaluations, elles présentent une variété de bon aloi, vérifient adéquatement les objectifs visés et leur niveau est adapté à l'ordre d'enseignement collégial. Les objectifs indiqués dans le plan du cours d'*Économie globale* sont ceux du Ministère. Cependant, le matériel pédagogique utilisé correspond au niveau universitaire plutôt que collégial et le travail prévu représente une charge de travail considérable. Par ailleurs, les examens couvrent bien les

---

12. Il s'agit des exigences découlant de la Politique institutionnelle de valorisation de la langue française.

objectifs annoncés dans le plan de cours, mais semblent insuffisamment adaptés, en particulier par le recours trop fréquent à des questions objectives, au but du cours qui consiste à développer un cadre d'analyse fonctionnel de l'économie.

Les dispositions prévues par la PIEA relativement aux responsabilités des différentes instances concernées par l'approbation des plans de cours – départements, comité de programme, direction des études et commission des études – sont respectées dans leurs grandes lignes. Cependant, le processus d'approbation des plans de cours s'avère lourd en raison du nombre d'instances impliquées et de la relative imprécision de la PIEA quant à leurs responsabilités respectives en matière d'approbation des plans de cours. De plus, les responsabilités confiées aux départements sont trop importantes par rapport à celles qui le sont au comité de programme dans le contexte actuel de l'approche programme, contexte particulièrement riche de sens dans le cas du programme révisé de *Sciences humaines*. La Commission *suggère* donc au Collège d'améliorer son processus d'approbation des plans de cours en délimitant davantage les responsabilités des différentes instances concernées.

Les taux de réussite dans le cours d'IPMSH ont diminué régulièrement de 1992-1993 à 1994-1995, passant de 96,7 % à 73 %. Dans les quatre autres cours du tronc commun, les taux sont faibles, voire très faibles dans certains cas, et très souvent inférieurs à la moyenne calculée pour le réseau. La situation est particulièrement préoccupante dans le cours de *Méthodes quantitatives en Sciences humaines* – taux compris entre 47,9 % et 64 %, de 1991-1992 à 1994-1995 – et, surtout, dans celui d'*Économie globale* – taux compris entre 34,6 % et 47,9 %, durant la même période. Le Collège a procédé à une analyse en profondeur de la situation dans ce dernier cours. Un grand nombre de facteurs pouvant expliquer les faibles taux de réussite ont été examinés; mais, le choix des méthodes pédagogiques n'aurait-il pas pu être traité plus à fond? la charge de travail demandée aux étudiants, le contenu des cours et le niveau d'exigence n'auraient-ils pas pu être ajoutés aux facteurs pris en considération? Le Collège est parvenu à la conclusion que les étudiants qui s'inscrivent en *Sciences humaines*, dans un profil autre que celui en Sciences de l'administration, n'avaient pas souvent, à leur arrivée au collégial, le degré de préparation suffisant pour entreprendre ce cours exigeant en raison de son «contenu très "mathématisé" et "formel"». Jusqu'à présent, le cours d'*Économie globale* était offert en 1<sup>re</sup> session. Le Collège envisage donc de le déplacer à la 2<sup>e</sup> ou à la 3<sup>e</sup> session, en le permutant avec le cours *Individu et société*, de façon à l'offrir à des étudiants déjà passés au crible des évaluations d'une ou deux sessions et mieux outillés, au plan des méthodes de travail et des connaissances, que lors de leur arrivée au cégep. La Commission encourage le Collège à procéder à une permutation de ce genre. Le Collège a également analysé

la question des faibles taux de réussite dans le cours d'IPMSH, mais de manière moins complète que pour le cours d'*Économie globale*; l'analyse reste à approfondir. Quant à l'analyse qui s'impose dans le cas des cours d'*Histoire de la civilisation occidentale* et d'*Introduction à la psychologie*, elle reste à entreprendre.

Dans le programme de *Social Sciences*, les taux de réussite doivent être interprétés avec prudence en raison de la taille réduite de l'effectif étudiant. Cela dit, les taux de réussite semblent moins inquiétants que dans le programme de *Sciences humaines*. On remarque toutefois un point de concordance avec le programme francophone : le cours de *Quantitative Methods* est celui qui enregistre les taux les plus faibles : 75 % en 1991-1992, mais 58,3 %, 56,5 % et 63,7 % pour les trois années suivantes. Par ailleurs, les faibles taux enregistrés en 1991-1992 et en 1992-1993 dans le programme *History of the Western Civilization* – 48,1 % et 53,6 % – n'ont pas persisté lors des deux années subséquentes : 70 % et 73,3 %; cette variation des taux serait conjoncturelle et serait due au fait que 3 professeurs se sont succédé durant ces quatre ans.

Les taux de diplomation enregistrés au terme de la durée prévue du programme de *Sciences humaines* sont faibles : 21 % pour la cohorte de 1991, 22,8 % pour celle de 1992 et 17,2 % pour celle de 1993. Ils sont inférieurs aux taux moyens calculés pour le réseau public : 28 %, 26 % et 26 %<sup>13</sup>. Alerté par ces résultats, le comité d'autoévaluation a procédé à une étude très fouillée du cheminement des étudiants – cohortes de 1991, de 1992 et de 1993 –, depuis leur inscription au programme de *Sciences humaines* jusqu'à leur diplomation, en passant par les changements de programme, les interruptions temporaires des études dans le programme et les départs du Collège. Plusieurs constats ont pu être établis au terme de cette étude, dont ceux-ci :

- le taux de réinscription à la 3<sup>e</sup> session dans le même programme, au Cégep de Sept-Îles, a varié de 38 % (cohorte de 1993) à 51,4 % (coh. de 1992);
- lors de leur 3<sup>e</sup> session, de 22,1 % (coh. de 1991) à 34,8 % (coh. de 1993) des étudiants poursuivaient leurs études dans un autre programme; parmi ces étudiants, environ la moitié le faisaient dans un programme non offert par le Cégep de Sept-Îles; les programmes des techniques humaines représentaient plus de la moitié de ces programmes suivis dans un autre collège;

---

13. Ces taux sont ceux des cohortes «A», c'est-à-dire provenant directement du secondaire.

- le pourcentage des étudiants qui semblent avoir définitivement abandonné leurs études collégiales n'a pas dépassé 17,4 % (cohorte de 1993).

Au vu de ces constats, le Collège a adopté toute une série de mesures destinées à augmenter les taux de diplomation dans le programme et à diminuer le taux de déperdition vers d'autres programmes ou collèges. Ces mesures sont de quatre ordres :

- mise en place d'un système de tutorat, devant «notamment assurer aux étudiants plus faibles un meilleur encadrement de leur réussite scolaire et un soutien constant de leur motivation aux études»;
- révision des «stratégies d'information scolaire et professionnelle»;
- «mise en place de moyens et stratégies favorisant l'ancrage de l'orientation professionnelle chez les nouveaux étudiants et leur sentiment d'appartenance au programme»;
- mise en route de démarches en vue d'obtenir l'autorisation, pour le Collège, de dispenser un nouveau programme dans l'une des techniques humaines.

Les taux de diplomation enregistrés dans le programme de *Social Sciences* doivent être interprétés avec autant de prudence que les taux de réussite, en raison des petits nombres en présence. Ces taux de diplomation sont plus faibles que dans le programme de *Sciences humaines* : 6 %, 4 % et 23 % pour, respectivement, les cohortes de 1991, 1992 et 1993. Dans son analyse, le comité d'autoévaluation fait intervenir, entre autres, un facteur propre au programme anglophone : l'objectif d'un certain nombre d'étudiants n'est pas d'obtenir le DEC, mais seulement de réussir le nombre de cours collégiaux requis (12) pour pouvoir s'inscrire dans certaines universités. La Commission remarque que ce phénomène ne touche qu'une faible proportion de l'effectif : 14,3 %, 6,7 % et 0 %, respectivement, pour les cohortes de 1991, 1992 et 1993.

La faiblesse des taux de réussite dans les cours et des taux de diplomation constitue indéniablement l'une des principales faiblesses du programme. Des mesures énergiques s'imposent pour y remédier. Le Collège a déjà commencé à s'engager sur cette voie; il se doit de continuer. La Commission *suggère* donc au Collège : 1- de continuer l'analyse des facteurs expliquant les faibles taux de réussite enregistrés dans les cours des deux programmes, en ne négligeant aucun facteur – caractéristiques des étudiants, méthodes pédagogiques, niveau d'exigence, charge de travail des

étudiants, place des cours dans l'organigramme, etc. – et de prendre toutes les mesures correctives qui s'imposent; 2- de mettre en application les diverses mesures retenues pour remédier aux faibles taux de persévérance et de diplomation enregistrés dans les deux programmes, d'en mesurer les effets et d'y apporter les améliorations éventuellement nécessaires.

Ainsi que cela a déjà été expliqué, avant l'introduction du cours DIASH en 1995-1996, les étudiants devaient réaliser une activité d'intégration à l'intérieur de certains cours disciplinaires. De l'avis de la Commission, cette activité permettait de vérifier convenablement si les étudiants avaient atteint les objectifs du programme. Aux tests ministériels de français de 1993, 1994 et 1995, les étudiants du programme ont obtenu des taux de réussite inférieurs aux taux moyens du réseau, indiqués entre parenthèses : 46 % (54 %), 49 % (62 %) et 42 % (52 %). La Commission *suggère* au Collège de prendre les mesures correctives qui s'imposent. Exception faite de cette lacune, les diplômés du programme sont bien préparés aux études universitaires. Leurs taux d'inscription à l'université sont fort acceptables comparativement aux taux moyens calculés pour l'ensemble du réseau : aux sessions d'automne 1993 et 1994, 73,2 % et 77,3 % de leurs diplômés se sont inscrits dans des programmes de baccalauréat, contre 74,2 % et 75,1 % dans le réseau. En outre, d'après les résultats de la relance auprès des diplômés de 1993-94, 85 % des diplômés en *Sciences humaines* ont affirmé qu'ils s'inscriraient au Cégep de Sept-Îles si le choix était à refaire, dans le même programme pour 70 % d'entre eux et dans un autre pour les 30 % restant.

### **La gestion du programme**

Le sous-critère retenu pour l'évaluation de la gestion du programme met l'accent sur les structures de gestion, la qualité des communications entre les intéressés et le degré d'implantation de l'approche programme.

Au Cégep de Sept-Îles, les comités de programme ont été mis en place peu après la Commission des études. Celui de Sciences humaines et Social Sciences a déjà défini le profil du diplômé de *Sciences humaines* et travaille à la mise au point du cadre spécifique de l'épreuve synthèse, à partir du cadre de référence élaboré par le Collège. Cette nouvelle instance n'est cependant pas encore bien rodée. Il existe une zone grise en ce qui concerne le partage des responsabilités entre le comité de programme et d'autres instances, notamment le Département de Sciences humaines; c'est le cas, par exemple, de la question de l'examen et de l'approbation des plans de cours qui a été soulignée précédemment. Il en résulte certains dédoublements et une lourdeur de fonctionnement. Il en résulte, également, un manque de communication entre les divers groupes et instances ayant un rôle à jouer dans le programme. Entre autres, la participation des conseillers et des aides pédagogiques aux travaux du comité de programme doit être améliorée, le Collège lui-même en convient. Des

efforts restent à fournir pour permettre un fonctionnement harmonieux et efficace des structures mises en place. C'est à ce prix qu'une véritable approche programme pourra se développer en *Sciences humaines*.

*La Commission recommande donc au Collège :*

- 1- *de clarifier les responsabilités respectives des diverses instances et de mieux exercer le leadership dans le programme;*
- 2- *de voir à ce que les diverses instances, le comité de programme en particulier, et catégories professionnelles ayant un rôle à jouer dans le programme de Sciences humaines collaborent efficacement à l'instauration d'une véritable approche programme.*

## Conclusion

Au terme de son évaluation, la Commission en arrive à la conclusion que le programme de *Sciences humaines* (300.01) mis en oeuvre par le Cégep de Sept-Îles est un programme de qualité. De nombreux points forts sont à porter au crédit de ce programme. La politique d'accessibilité de l'établissement est matérialisée dans le programme par des filières susceptibles de convenir aux besoins particuliers des trois groupes culturels présents sur le territoire desservi par le Collège. L'introduction précoce d'une activité d'intégration et l'articulation du programme autour d'une solide séquence méthodologique témoignent, entre autres éléments, d'une volonté claire de faire du programme révisé de *Sciences humaines* un programme cohérent. La qualité des mesures d'accueil, d'encadrement et de soutien des étudiants, souvent personnalisées, est également à porter au crédit du Collège. Ces mesures sont d'ailleurs complétées par un suivi rigoureux des étudiants qui obtiennent leur diplôme ou qui quittent le Collège; un tel suivi est facilité par les relances effectuées tous les deux ans par le Collège auprès des diplômés.

La Commission a cependant constaté que, sur certains points, le programme devrait être amélioré. C'est pourquoi elle a recommandé au Collège :

- *de s'assurer que les profils retenus dans le programme de Sciences humaines constituent autant de filières susceptibles de garantir l'atteinte des objectifs du programme et, au besoin, de diminuer le nombre de profils;*
- *de clarifier les responsabilités respectives des diverses instances et de mieux exercer le leadership dans le programme;*
- *devoir à ce que les diverses instances, le comité de programme en particulier, et catégories professionnelles ayant un rôle à jouer dans le programme collaborent efficacement à l'instauration d'une véritable approche programme.*

En plus de ces recommandations, la Commission a suggéré au Collège : de mettre en oeuvre rapidement son Programme d'évaluation du rendement du personnel; d'améliorer son processus d'approbation des plans de cours en délimitant davantage les responsabilités des différentes instances concernées; de continuer l'analyse des facteurs expliquant les faibles taux de réussite enregistrés dans les cours des deux programmes, en ne négligeant aucun facteur et de prendre toutes les mesures correctives qui s'imposent; de mettre en application les diverses mesures retenues pour remédier aux

faibles taux de persévérance et de diplomation enregistrés dans les deux programmes, d'en mesurer les effets et d'y apporter les améliorations éventuellement nécessaires; de faire en sorte que les étudiants francophones améliorent leur maîtrise de l'écrit.

La Commission a également formulé, au fil du texte, quelques remarques destinées à bonifier la mise en oeuvre du programme.

## Suites à l'évaluation

Le Collège a apprécié le fait que la Commission, dans son rapport d'évaluation préliminaire, mette en valeur les points forts de ses deux programmes. Il explique aussi ses intentions de donner suite à plusieurs des recommandations, suggestions et invitations contenues dans le rapport. Par ailleurs, il porte à la connaissance de la Commission quelques mesures déjà prises ou décidées :

- l'objectif ministériel 3.3 sera intégré, à partir de l'automne 1997, dans les cours de la formation spécifique;
- les étudiants et des diplômés sont désormais régulièrement consultés sur la charge de travail, ainsi que le prévoit le système d'information contenu dans la nouvelle Politique institutionnelle d'évaluation des programmes;
- le système de tutorat, introduit en septembre 1996, a déjà permis une amélioration des taux de réussite dans les cours du tronc commun; dans le cas du cours d'*Économie globale*, des mesures particulières (changement de manuel, modification des instruments d'évaluation, révision de la charge de travail) ont également été utilisées pour obtenir cette amélioration;
- un cadre de référence est dorénavant utilisé pour l'élaboration des plans de cours, comme le prévoit la nouvelle Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages.

La Commission encourage le Collège à poursuivre dans cette voie. Par ailleurs, elle souhaite recevoir, en temps opportun, un rapport sur ses réalisations en réponse aux recommandations qui lui sont adressées.

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Jacques L'Écuyer, président